24 Avril 1716
impr. en placard

Mandement

de Monseigneur L'illustrissime Et Reverendissime Evesque de Toulon

Louis de la tour du Pin de Montauban par la misericorde de Dieu, et la grace du St Siege apostolique Evesque de Toulon conseiller du Roy en tous ses Conseils au Clergé Seculier et Regulier, et a tous les fidelles de notre diocese Salut Et Benediction.

Nous avons appris avec une Extreme douleur mes tres chers freres, qu'il se repand depuis quelques jours dans notre diocese un extrait ou abregé manuscrit d'un discours, qui fut ace qu'on dit prononcé par le Sindic de la Sorbonne dans l'assemblée de cette faculté tenue le premier jour de ce present mois d'avril, a l'occasion de notre declaration

du 14e de mars dernier. entre autres
Choses qu'on remarque dans le susdit
Extrait ou abregé. on y voit que
Lauteur de ce discours oze s'elever
Temerairement contre notre declaration
Et qu'oubliant le respect quil doit
a nos ordonnances, puis que la qualité
de Docteur ne le tire pas du rang de
disciple des Eveques, il porte ses exés
Jusqu'a donner a notre declaration
les noms les plus injurieux et les
plus odieux. que de plus il avance
tres faussement que la Constitution
Unigenitus de N. S. P. le Pape
n'est pas receüe en france, ny dans les
autres Etats catholiques, quoy que le
Contraire soit d'une notorieté si evidente
quil faut avoir entierement fermé les
Jeux a la lumiere pour le revoquer
en doute; et il ne craint pas d'ajouter
que le plus grand nombre des Eveques
qui l'ont acceptée en france, ne l'ont

acceptée que de nom, et en aparence, car c'en ainsy quelon fait parler ce Sindic) et ont meme Enseigné dans leurs mandements d'acceptation une doctrine Contraire a Celle dela Constitution.

Nous avons dabord eu peine a nous laisser persuader qu'un semblable discours si eloigné dela moderation, dela sagesse, dela science, et dela pieté dont la Sorbonne a fait Jusqu'a ces derniers tems profession, eut été effectivement prononcé par le Sindic dans lassemblée de Cette faculté: et nous Esperions quen ce cas la il auroit Eté generallement desaprouvé par tous les docteurs qui Composoient lassemblée. Mais maintenant ce discours dont on a veu meme lextrait ou labregé Imprimé passe pour un fait si averé, que Soit quil ait eté effectivement prononcé comme on le raporte, et quil ait Eté

aplaudy du plus Grand nombre
des Docteurs assembléz, ainsy qu'on
l'ajoute, ou qu'il ne l'ait pas été,
nous ne pouvons plus nous taire en
Cette occasion sans laisser extremement
tomber et avilir l'authorité dont il a
plû a la misericorde divine de nous
revestir pour le salut de vos ames
et sans exposer, ce qui nous touche
bien plus vivement, a un danger
évident vostre foy et votre parfaite
soumission aux decisions de l'eglise.
s'il ne s'agissoit icy que de notre
propre cause, notre silence ne seroit
peutetre pas si criminel: mais puis
qu'on s'en prend a tout le Corps des
Evesques d'une maniere si outrageante
et qu'on va même jusqu'a sapper
un des principaux fondements de
la foy, il ne nous est plus permis de
souffrir que de semblables Ecrits

se répandent parmi vous. ils seroient
d'autant plus propres a vous seduire
qu'on les suppose avoüés d'une
faculté de Theologie qui vous a été
jusqu'a present et avec tant de raison
si chere et si respectable. ——————

A ces causes après avoir ——
consulté des gens éclairés, et pris
l'avis de plusieurs Docteurs en ——
Theologie, ayant imploré ardement
le secours du ciel par nos prieres
et par celles que nous avons demandées
a plusieurs personnes de pieté ayant
tres soigneusement examiné l'extrait
ou abregé manuscrit et imprimé du
discours attribué au sindic de la
faculté de sorbonne prononcé le
premier jour de ce mois d'avril,
et repandu depuis quelques jours

dans notre dioceze, tout meurement
consideré, par Lautorité quil a plû
au S. Esprit de nous donner quelqu'indignes
que nous en soyons, nous Condamnons
le susdit Extrait ou abbregé comme
faux, temeraire, Scandaleux, injurieux
a leglise, outrageant non seulement
les Evesques de ce Royaume en
particulier, mais encore tout le
corps de Lepiscopat, et les puissances
Seculieres les plus legitimes, ennemy
de la paix de leglise, Schismatique
sentant l'heresie, et meme heretique
si on lentend en ce sens que les fidelles
ne sont pas obligés meme apresent
a se soumettre a la Constitution
Unigenitus de N. S. P. le Pape
quant a la Condamnation des Cent
Et onze propositions qui y sont censurées
Nous deffendons sous les peines

de droit a tous les fidelles de
nôtre dioceze de parler et d'enseigner
autrement, quil n'en porté par
notre present mandement qui sera
Lû et publié dans son entiers,
aux prônes des messes paroissiales,
affiché et envoyé par tout ou besoin
sera a la diligence de notre
Promoteur. donné a Toulon dans
notre Palais Episcopal le 25. d'avril
1716.

Louis Eveque de Toulon.

Par Monseigneur
Gantheaume.